

**REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'OCTROI
D'UNE PRIME POUR LA STERILISATION DES CHATS DOMESTIQUES
POUR L'EXERCICE 2023**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY porte à la connaissance du public que le règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour la stérilisation des chats domestiques pour l'exercice 2023 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 17 janvier 2023.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 24 janvier 2023.

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.